

## PROGRAMME FORMATION PSE 2

### Formation initiale Premiers Secours en Equipe niveau 2

#### Public concerné

Tout public âgé de 16 ans minimum avec autorisation parentale le cas échéant  
**Pré-requis** : Titulaire de l'unité de valeur PSE1 et à jour de sa formation continue

#### Renseignements pratiques

**Durée** : 28 heures (4 journées) hors temps de déplacement  
**Participants** : 6 à 12 stagiaires  
**Tarif** : 200 euros par candidat  
**Attestation** : Certificat de compétence PSE2  
**Actualisation** : Tous les ans

#### Moyens pédagogiques

**Matériel** : Vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle spacieuse, chaises, matériel VSAV...  
**Intervenants** : 1 responsable pédagogique + de 1 à 3 formateurs PS à jour de leur formation continue

**Evaluation** : formative à visée certificative

**Validation** : Participer à toute la formation, réaliser tous les gestes de secours lors de l'apprentissage et avoir validé l'ensemble des compétences visés par le référentiel.

#### Planification

**Intra-entreprise** : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques) ...

#### Objectifs

Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

#### Compétences à acquérir

- Prendre en charge une personne :
  - Présentant un malaise ou une affection spécifique,
  - Victime d'une atteinte circonstancielle,
  - En situation de crise.
- Assurer au sein d'une équipe :
  - L'immobilisation totale ou partielle d'une personne victime d'un traumatisme du squelette,
  - Le relevage et brancardage d'une victime en vue de son transport.
- Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.
- Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures de son autorité d'emploi.
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes, des dangers environnants.
- Réaliser un bilan complet et assurer sa transmission aux services appropriés.
- Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

#### Renseignements

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA CHARENTE (16)  
9 rue Denis Papin 16340 Isle d'Espagnac – Tél 05.45.92.32.29  
secourisme@udsp16.org

N° agrément FNSPF : 16-9201/W161002245

SIRET : 421 522 004 00025

Code APE : 8559B

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Charente sous le numéro de déclaration n° 541-600-37316

<https://facebook.com/udspcharente.sectionsecourisme.7>